

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CIB

I. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société CIB (Commerce inter branches) (ci-après désignée la « Société ») proposent un contrat multi-services d'accès aux prix coûtants permettant aux Clients d'obtenir un droit exclusif et confidentiel d'accès à des tarifs normalement réservés aux revendeurs, en contrepartie du paiement d'une adhésion.

Ce droit inclut :

- Un accès sécurisé par identifiant et mot de passe à une information commerciale détaillée sur une large gamme de produits et services permettant d'obtenir les meilleurs prix du marché. Ces outils permettent de consulter et d'acquérir, à prix coûtant, l'ensemble des produits et services référencés ;
- Un droit accessoire d'achat permettant d'acquérir des produits et services référencés au prix coûtant ou à tarif remisé.

Les Clients peuvent également utiliser cet accès pour créer leur propre centrale d'achat, en collaborant avec les fournisseurs ou partenaires référencés, afin de bénéficier de tarifs qui devront être négociés directement avec eux, sous réserve que ces avantages soient exclusivement destinés à un usage interne et professionnel. Toute commercialisation de l'offre ou de ses éléments, dans des conditions similaires, est strictement interdite et constituerait une concurrence déloyale.

Les commandes aux prix coûtants ou remisés peuvent être passées directement par le biais de la Société ou auprès des fournisseurs référencés, sous réserve de leur acceptation ou par directement notre entremise.

Ainsi, le contrat conclu vise à offrir au Client un accès privilégié aux prix coûtants négociés par CIB auprès de ses fournisseurs partenaires. Cet accès couvre un large éventail de produits et services en lien avec les besoins généraux des entreprises, notamment :

- Matériel et consommables de bureautique, informatique, et reprographie, qu'ils soient d'origine ou génériques, et ce, pour toutes marques confondues ;
- Connectique et logiciels de bureau ;
- Téléphonie, mobilier de bureau, ramettes de papier, enveloppes, cartons, et autres fournitures de bureau ;
- Une gamme de services incluse dans le prix de l'adhésion, tels que la formation en développement personnel et commercial, ainsi que des conseils professionnels en management d'entreprise.

Le présent contrat a pour finalité l'optimisation et la réduction des coûts pour le Client, tout en lui offrant des avantages significatifs. Ces avantages peuvent également s'étendre aux employés du Client dans le cadre du droit accessoire d'achat à prix coûtant, directement lié à l'adhésion.

La majorité des produits et services proposés par CIB sont répertoriés dans la centrale d'achat et sont accessibles aux clients adhérents avec leur identifiant et leur mot de passe. Certains autres produits et services sont mentionnés sur nos sites internet dédiés, accessibles sur www.cib75.fr et www.bpcfrance.fr et www.finefleurelitevtc.fr. Les produits et services à nos prix coûtant et tarifs remisés sont majoritairement accessibles via les sites web partenaires, pour lesquels un lien internet spécifique permettant l'accès aux prix coûtants est communiqué directement aux Clients dans la centrale d'achat.

La liste des produits et services disponibles n'étant pas exhaustive, des marchandises ou prestations non référencées sur les sites précités ou au sein de la centrale d'achat peuvent néanmoins être mises à disposition, à la demande du Client, sous réserve de leur disponibilité auprès de fournisseurs non référencés. Ces produits ou services supplémentaires pourront être commercialisés après des recherches ponctuelles effectuées par CIB pour répondre à des commandes spécifiques.

Les produits et services ainsi ajoutés seront soumis aux mêmes Conditions Générales de Vente que les autres articles référencés. En conséquence, la liste des produits et services présentée sur les sites vitrine de CIB est indicative et non limitative.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le vendeur.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions.

II. PRODUITS ET SERVICES

2.1. Vente et prestation de services

Toute demande complémentaire formulée par un Client, portant sur des produits ou services non mentionnés sur les sites de la Société ou au sein de la centrale d'achat, pourra être étudiée sans pour autant constituer un engagement de la part de la Société. L'obligation de fournir des produits ou services s'applique exclusivement à ceux répertoriés sur les sites internet et dans la centrale d'achat, sous réserve de leur disponibilité chez les fournisseurs partenaires.

En cas d'indisponibilité, la Société s'engage à mettre en œuvre une obligation de moyens pour identifier un fournisseur alternatif et négocier des conditions tarifaires offrant une remise équivalente ou, à défaut, aussi avantageuses que possible pour le Client.

Les photographies et textes illustrant les produits et services proposés à la vente visent à fournir une description fidèle et précise des caractéristiques essentielles de ces derniers. Cependant, ces illustrations n'ont pas de valeur contractuelle.

Les produits proposés par la Société sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de non-conformité des produits avec les dispositions légales ou réglementaires du pays dans

lequel ils sont livrés. Il appartient au Client de vérifier la conformité des produits avec la législation applicable dans son pays.

2.2. Autonomie et indépendance de la Société

La Société agit en tant qu'entité indépendante et autonome, sans lien d'affiliation ou de dépendance avec toute société concurrente, fabricant, ou distributeur agréé proposant des produits ou services similaires. Les relations commerciales de la Société se limitent aux fournisseurs et grossistes référencés, accessibles par le biais de ses sites affiliés, auxquels le Client peut accéder à l'aide de son identifiant et de son mot de passe personnalisé. En outre, la Société demeure également indépendante et autonome, sans lien d'affiliation ou de dépendance, avec lesdits fournisseurs référencés.

Le Client demeure seul responsable de la sélection des produits, de leur conservation, et de leur utilisation.

Les différentes offres commerciales à prix coûtant ou à tarifs avantageux répertoriées sur les sites de la Société peuvent être amenées à être modifiées ou, le cas échéant, supprimées, suivant les aléas du marché ou à être complétées par d'autres offres supplémentaires ou complémentaires. En aucun cas, ces modifications ne peuvent être une cause de résolution ou d'annulation du contrat qui lie le client à la Société, dès lors que cette dernière serait en mesure de proposer aux clients des offres concurrentes, complémentaires ou similaires à celles qui auraient été supprimées.

III. COMMANDE

3.1. Accès aux sites et navigation

L'Utilisateur peut consulter les différents produits proposés par les fournisseurs partenaires référencés sur les sites de la Société grâce aux identifiants et codes d'accès qui lui seront fournis après le paiement des sommes dues au titre du contrat.

Ces accès seront communiqués au plus tard 48 heures après la validation du mandat de prélèvement et une fois les paiements effectués, conformément aux obligations contractuelles des parties.

La navigation sur ces sites, qualifiés de vitrines permanentes, n'engage le Client à aucune commande. L'accès à la centrale d'achat et aux tarifs remisés dépend de la régularité des paiements des cotisations d'adhésion et est limité à la durée pour laquelle le Client est à jour de ses paiements. Les Clients ayant renouvelé leur contrat par tacite reconduction bénéficieront d'un accès permanent, tel que défini dans le contrat.

Pour toute commande, le Client devra fournir à la Société :

- Nom, prénom, dénomination sociale, adresse postale, et adresse email ;
- Modalités de paiement ;
- Références précises, quantités, prix TTC, et frais de livraison ;
- Toute autre information nécessaire au traitement efficace de la commande.

Dans l'hypothèse où le Client adhérent informe la Société qu'il n'a pas pu avoir accès, avec son identifiant et son mot de passe, à la centrale d'achat avec les prix coûtants et les services s'y rattachant à la suite d'un dysfonctionnement incombant à la Société, comme une erreur de retranscription ou de frappe de l'identifiant ou du mot de passe, le Client sera gratifié d'une prolongation de ses droits d'accès. Cette prolongation sera égale au temps durant lequel ce dysfonctionnement a eu lieu depuis la date de signature du contrat et d'une gratification supplémentaire compensatoire de six (6) mois de prolongation de la durée de ses droits d'accès et de jouissance de la prestation commerciale.

3.2. Modalités d'enregistrement d'une commande

Les commandes peuvent être passées via le formulaire de contact du site dédié, par email (cib75@orange.fr) ou, en l'absence de réponse, par courrier pour garantir la réception de la demande.

Les commandes ne seront acceptées qu'à condition de fournir toutes les informations nécessaires et de procéder au paiement par avance. La livraison des produits s'effectuera sous quinzaine après encaissement complet, sauf en cas d'indisponibilité des marchandises, auquel cas un délai approximatif sera communiqué au Client.

La commande entraîne l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente (CGV), des prix, des descriptions des produits, et des modalités de livraison.

3.3. Validation et confirmation de commande

La validation d'une commande nécessite le paiement par virement ou chèque (ce dernier pouvant prolonger les délais de traitement d'une semaine). La commande sera confirmée une fois le paiement intégral encaissé. La livraison interviendra sous quinzaine après l'encaissement définitif.

Un récapitulatif de commande sera transmis par email au Client, incluant les éléments constitutifs du contrat. La Société se réserve le droit de refuser une commande en cas de :

- Litige existant (non-paiement de commande précédente, refus bancaire, etc.) ;
- Non-paiement ou paiement partiel des cotisations d'adhésion ;
- Expiration des droits d'accès liés au contrat d'adhésion initial.

En cas de refus de commande, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée.

3.4. Paiement

Le montant dû par le Client inclut le prix des produits, les frais de livraison, les taxes, et autres frais éventuels, tels que précisés dans la confirmation de commande. Ce montant est payable en totalité à la Société par avance.

3.5. Avantages

Les Clients, ayant souscrit un contrat, bénéficient d'un accès aux prix coûtants ou remisés pour la durée de leur adhésion, avec possibilité d'accès illimité en cas de renouvellement du contrat pour une période supplémentaire. Les tarifs remisés et prix coûtants sont strictement ceux négociés avec les fournisseurs partenaires, sans aucune majoration appliquée par la Société.

Les Clients ayant renouvelé leur contrat au-delà de la durée initiale de six (6) ans peuvent continuer à bénéficier de ces conditions pour un montant d'achat illimité et sans limite de durée, même si l'adhésion totale ne couvre que douze (12) ans.

En cas d'indisponibilité d'une marchandise commandée et payée ou d'un service commandé et payé, son remboursement sera effectué dans les meilleurs délais par un virement sur le compte bancaire du Client qui ne pourra pas dépasser huit (8) jours ouvrables après avoir établi que la commande ne pourra être honorée.

IV. ACCÈS AUX PRIX COÛTANTS ET DROIT D'ACHAT ACCESSOIRE

4.1. Accès aux prix coûtants

L'accès aux prix coûtants, matérialisé par l'envoi des identifiants et mots de passe après signature du mandat de prélèvement, est permanent pour les Clients ayant reconduit leur contrat, quelle que soit la durée initiale, et tant qu'ils sont à jour de leurs cotisations. Cet accès est proportionnel aux montants payés jusqu'à l'échéance des six (6) ans prévus au contrat.

En cas de reconduction tacite, l'accès aux prix coûtants devient illimité, sous réserve du règlement intégral des sommes dues dans les délais convenus. Pendant la durée du contrat, le Client peut commander sans limite de plafond d'achat, sous réserve du paiement des cotisations dans les délais impartis.

4.2. Droit d'achat accessoire

Le droit d'achat à prix coûtant est facultatif et limité à la durée du contrat (six ans ou moins selon les termes négociés), sauf geste commercial ou reconduction pour une nouvelle période. Les Clients sont libres d'utiliser ou non ce droit, notamment s'ils préfèrent traiter avec leurs fournisseurs habituels, négocier directement avec les fournisseurs référencés, ou créer leur propre centrale d'achat.

4.3. Non-respect des obligations contractuelles

Le Client ne peut contester le paiement des cotisations dues en invoquant l'absence de commandes ou de livraisons, dès lors qu'aucune commande n'a été passée. En cas de commande payée mais non livrée dans un délai raisonnable d'un (1) mois, sauf cas de force majeure ou cessation d'activité de la Société, cette dernière remboursera

le montant de l'adhésion s'il est établi que le manquement relève exclusivement de sa responsabilité.

V. LIVRAISON

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie.

Sauf prise en charge par le fournisseur grossiste, la participation aux frais de livraison est fixée forfaitairement à cinquante (50) euros TTC pour toute commande livrée en France métropolitaine pesant moins de dix (10) kilogrammes. Ce montant peut varier à la hausse ou à la baisse en fonction du poids des marchandises et des frais réels facturés par le transporteur, notamment si le poids de la commande nécessite une facturation supplémentaire.

Les produits sont expédiés à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de la passation de commande. Dès la prise en charge du colis par le transporteur, la Société informe le Client par courrier électronique de la date de prise en charge et transmet la facture correspondante à la commande.

Les délais de livraison mentionnés sur les documents commerciaux ou le site internet de la Société sont fournis à titre indicatif. Ils correspondent aux délais estimés de traitement et d'expédition et ne constituent pas un engagement ferme de la part de la Société.

La Société ne saurait être tenue responsable des éventuels problèmes survenant lors de la livraison (perte, retard ou détérioration du colis), ceux-ci relevant de la responsabilité exclusive du transporteur.

En cas d'indisponibilité avérée des marchandises après confirmation de la commande, la Société s'engage à rembourser au Client, dans les meilleurs délais, le montant payé par avance pour la commande concernée. Si le Client choisit de patienter, une nouvelle livraison sera programmée dès que les produits deviendront disponibles, sous réserve du paiement préalable de ladite commande.

Dans le cas où les marchandises commandées seraient disponibles chez le fournisseur mais non livrées par la Société dans un délai raisonnable, et après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, le Client aura le droit d'exiger :

1. Le remboursement intégral des sommes versées pour la commande non livrée, et
2. Une indemnité compensatoire de cent (100) euros en réparation du préjudice subi, dès lors que la commande avait été acceptée par la Société.

VI. PRIX

6.1. Paiement

Le paiement des sommes dues au titre du présent contrat conclu avec **CIB** s'effectuera en douze (12) prélèvements inter-entreprises, effectués tous les dix (10) jours. Chaque prélèvement sera d'un montant de deux mille neuf cent soixante (2 960) euros, escompté de vingt pour cent (20 %) inclus pour paiement anticipé, en lieu et place de trois mille sept cents (3 700) euros. Le montant total dû, escompté de vingt pour cent (20 %), pour l'adhésion d'une durée de six (6) ans s'élève ainsi à trente-cinq mille cinq cent vingt (35 520) euros TTC.

Le montant précité devra être intégralement réglé dans un délai maximal de six (6) mois à compter de la date de signature du contrat. Le respect de ces modalités permettra au Client de bénéficier de l'escompte de vingt pour cent (20 %) sur le montant initialement prévu de quarante-quatre mille quatre cents (44 400) euros TTC.

Ce contrat d'accès aux prix coûtants inclut un droit étendu à un nouveau service de transport T3P VTC, proposé à des prix coûtants sur tout le territoire français via le réseau partenaire de **CIB**, ainsi qu'à des tarifs remisés de cinquante pour cent (50 %) par rapport aux prix publics affichés sur le site dédié <https://www.finefleurelitevtc.fr>. Ces services sont proposés via deux véhicules électriques (Mercedes EQS 580 et Hyundai Ioniq 6) en Île-de-France. Les détails de cette offre seront accessibles à tous les Clients des sociétés affiliées, via leur espace client personnel, accompagné des liens d'accès et codes correspondants.

Le contrat pourra être réduit, sur demande expresse du Client :

1. À une (1) année d'adhésion, sous réserve du paiement de la première année conformément à l'échéancier prévu, et de l'envoi d'une notification dans les trente (30) jours suivant la date de signature.
2. À deux (2) années d'adhésion, par demande formulée dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la date de signature, et sous réserve du paiement des sommes correspondantes.
3. À trois (3) années d'adhésion, par demande effectuée dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de la date de signature, et sous réserve du règlement intégral des montants dus conformément aux échéances prévues.

En outre, le Client dispose de la faculté de réduire la durée de son contrat à une (1) année d'adhésion, sous réserve des conditions suivantes :

- La demande doit être formulée dans les trente (30) jours suivant la date de signature du contrat.
- Le Client doit avoir réglé, dans les délais prévus au contrat, les sommes correspondant à une année d'adhésion, et au plus tard dans les soixante (60) jours à compter de la date de conclusion du contrat.

6.2. Modalités de paiement des commandes

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le montant dû par le Client est le montant indiqué sur la confirmation de commande transmise par e-mail par la Société. Ce montant comprend notamment, le prix du ou des produits commandés, les frais de livraison, les taxes et autres frais éventuels.

Ces sommes seront payables en totalité à la Société par avance et dès la confirmation de la commande.

En aucun cas, les paiements qui sont dus à la Société ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de la Société.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales au taux directeur (taux Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points. Elles seront appliquées à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Les prix coûtants des produits et services accessibles aux Clients sont exprimés en euros, hors taxes. La TVA applicable sera ajoutée pour déterminer le montant total à payer. Les prix tiennent compte des éventuelles réductions en vigueur au jour de la commande (notamment en période d'offres promotionnelles), mais excluent la TVA, qui sera facturée en sus.

Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de port et d'emballage, lesquels seront facturés en supplément et précisés au Client lors de la validation définitive de sa commande. La livraison pourra être effectuée directement par les fournisseurs ou par l'intermédiaire de la Société, selon les spécificités de la commande.

6.3. Durée de validité des prix et variations

Les prix sont susceptibles d'être modifiés à la hausse ou à la baisse, à la discrétion de la Société, en fonction des fluctuations tarifaires imposées par les fournisseurs ou partenaires. Toute modification de prix sera strictement liée à ces ajustements externes. En aucun cas un prix annoncé ne pourra être modifié si ce changement n'a pas été préalablement appliqué par les fournisseurs référencés, étant donné que les offres de la Société à prix coûtant se basent directement sur les tarifs habituellement appliqués aux revendeurs.

6.4. Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de la Société jusqu'au parfait paiement de leur prix par le Client. En cas de défaut de paiement, total ou partiel, de la commande, la Société se réserve le droit, conformément à la législation en vigueur, de reprendre possession des produits concernés par tous moyens légaux.

Aucune livraison de marchandises, que ce soit à prix coûtant ou à tarif remisé, ne sera effectuée sans un règlement préalable intégral par virement bancaire en faveur de la Société pour la commande correspondante.

VII. DISPONIBILITE DES PRODUITS

Les informations relatives à la disponibilité des produits peuvent être mentionnées sur leur fiche descriptive sur le site vitrine, conformément aux données communiquées par les fournisseurs référencés. Ces fiches regroupent un éventail de services, marchandises, matériels et consommables. La mention « épuisé » indique que le produit n'est plus disponible, les stocks ayant été entièrement écoulés ou étant en rupture.

La Société se réserve le droit de refuser toute commande portant sur des marchandises indiquées comme épuisées, introuvables, ou non référencées sur ses sites ou dans ses catalogues partenaires. Pour les produits uniquement accessibles via les catalogues à prix coûtants des fournisseurs partenaires, la Société s'engage à informer le Client de leur disponibilité dans un délai raisonnable ne pouvant excéder quarante-huit (48) heures jour ouvré, sauf empêchement dûment constaté auprès du fournisseur concerné.

La Société se réserve également le droit de modifier ou d'annuler une commande si une référence devient indisponible après vérification des stocks.

En tant qu'intermédiaire du commerce, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée :

- En cas d'indisponibilité ou de modification d'un produit dans un catalogue, y compris en cas de proposition d'un produit de substitution de qualité et conditions comparables ;
- Concernant les délais de livraison, qui restent strictement indicatifs ;
- Pour tout défaut lié au fournisseur, éditeur, constructeur ou transporteur.

L'obligation de la Société est une obligation de moyens, consistant à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour honorer les commandes des Clients.

En cas d'empêchement indépendant de la Société, aucune responsabilité ne saurait lui être imputée. Cependant, si l'empêchement résulte exclusivement de la responsabilité de la Société, la commande concernée sera remboursée intégralement, et une indemnité forfaitaire de cent (100) euros sera accordée au Client à titre de réparation du préjudice subi.

VIII. CONDITIONS D'ACCÈS ET DÉLAIS DE RÉTRACTATION

8.1. Accès en cas de paiement dérogatoire

En cas de paiement dérogatoire par chèque ou par virement accepté conjointement par les parties, le Client pourra recevoir un accès confidentiel et sécurisé aux sites internet de la Société dans un délai d'environ quarante-huit (48) heures suivant la signature du contrat. Cet accès sera conditionné par une promesse écrite du Client de transmettre un premier règlement partiel de son adhésion, pour laquelle une facture aura été émise. Cette procédure vise à permettre à la Société de satisfaire dans les meilleurs délais à son obligation contractuelle et de permettre au Client de profiter immédiatement des prestations liées à son adhésion.

8.2. Accès en cas de paiement par les moyens habituels

En cas de paiement par les moyens habituels et convenus, tels que le mandat de prélèvement inter-entreprises, le Client recevra les liens d'accès aux sites internet dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la validation dudit mandat, conformément aux termes du contrat.

Dès lors, au-delà des délais prévus au contrat, le Client ne pourra plus se prévaloir d'un quelconque délai de rétractation pour annuler le contrat après sa signature, même si aucun paiement n'a encore été effectué ou si aucune commande à prix coûtant n'a été passée.

8.3. Droit de rétractation et réduction du contrat

Le Client bénéficie néanmoins d'un droit de rétractation, sans condition, d'une durée de quinze (15) jours à compter de la date de signature du contrat. Ce droit doit être exercé par courrier recommandé avec accusé de réception (A.R.). Bien que l'objet du contrat ait un lien direct avec l'activité professionnelle du Client, l'accès aux prestations est réservé exclusivement aux sociétés commerciales pour leurs besoins professionnels.

XIX. CONFIDENTIALITÉ DES IDENTIFIANTS ET LIMITATIONS D'USAGE

Les identifiants et mots de passe fournis aux Clients sont strictement confidentiels et destinés à un usage exclusif par la société adhérente et, le cas échéant, par ses salariés dans le cadre d'une utilisation strictement professionnelle et liée à l'activité de ladite société. Toute utilisation par les salariés s'effectue sous la responsabilité pleine et entière du représentant légal de la société adhérente.

Les identifiants et mots de passe transmis ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner des poursuites de la part de la Société, notamment pour concurrence déloyale, usage abusif ou non conforme des services d'accès aux prix coûtants et tarifs remisés.

Les Clients sont autorisés à utiliser les informations confidentielles accessibles sur le site de la Société et ses sites partenaires dans le cadre de leur droit d'accès aux prix

coûtants et de leur droit accessoire d'achat. Ils peuvent également renégocier des accords avec les fournisseurs référencés en vue de créer leur propre centrale d'achat, sous réserve que ces informations tarifaires et commerciales soient conservées pour leur usage exclusif et exclusivement à titre professionnel.

XX. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES ET ARCHIVAGE

Les dispositions du présent contrat, conclu exclusivement par échange de courriers électroniques et applicable uniquement à des professionnels, dérogent aux articles 1127-1 et 1127-2 du Code civil, conformément aux dispositions de l'article 1127-3, alinéa 2 du Code civil.

Le contrat signé par le Client, le mandat de prélèvement associé, les factures émises ainsi que leur échéancier de paiement seront archivés dans un espace privé dédié sur le site de la Société. Le Client pourra y accéder à l'aide des codes personnalisés qui lui seront transmis dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures suivant la validation du mandat de prélèvement.

XXI. NULLITE PARTIELLE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du contrat conclu avec le Client deviendrait nulle, inapplicable ou non avenue en raison d'un changement de législation, de réglementation ou d'une décision judiciaire, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera en aucun cas la validité des autres clauses des présentes Conditions Générales de Vente ni celles figurant au contrat souscrit par le Client avec la Société. Les parties s'engagent à remplacer la clause concernée par une disposition valide et conforme ayant un effet équivalent dans le respect de la législation en vigueur.

XXII. GARANTIE

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices-cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil.

XXIII. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande d'un produit proposé sur les sites de la Société implique la consultation préalable et l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Cette acceptation n'est pas subordonnée à la signature manuscrite du Client, lequel est réputé avoir pris connaissance desdites CGV et y avoir adhéré de manière tacite par la signature du contrat commercial conclu avec la Société.

XXIV. FORCE MAJEURE

L'exécution par la Société de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Si l'empêchement résultant de la force majeure est définitif, le contrat sera résolu de plein droit, et les parties seront libérées de leurs obligations respectives, conformément aux dispositions des articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de force majeure, la Société s'engage à informer les Clients concernés dans un délai maximal de dix (10) jours par courrier électronique.

Les sommes déjà versées par le Client resteront acquises à la Société et ne pourront faire l'objet d'un remboursement, y compris en cas de liquidation ou redressement judiciaire de la Société ou en cas de cessation unilatérale de ses activités, quelle qu'en soit la raison. En contrepartie, le Client sera libéré des obligations de paiement restant dues au titre du contrat, sauf si une solution équivalente lui est proposée. Cette solution pourra consister en la reprise des obligations contractuelles de la Société par une entité tierce ad hoc, permettant au Client de continuer à bénéficier des prestations prévues.

XXV. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

15.1. Informations nominatives

La collecte d'informations nominatives dans le cadre de la vente à distance est obligatoire, ces données étant indispensables pour le traitement et la livraison des commandes ainsi que pour l'établissement des factures. Ces informations sont traitées de manière strictement confidentielle. L'absence de communication des informations nécessaires par le Client entraînera le rejet automatique de sa commande.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé que tout traitement des informations nominatives collectées via le site devra, dans le cadre de l'évolution du site vers une plateforme marchande, faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer en contactant la Société. La Société s'engage à ne transmettre aucune donnée nominative de ses Clients ou prospects à des tiers, qu'il s'agisse de clients, partenaires commerciaux ou toute autre personne. Les informations recueillies auprès des Clients ou des prospects à la suite d'une demande par courrier électronique demeurent strictement confidentielles et ne pourront être divulguées.

15.2. Cookies

Le Client est informé qu'un cookie peut être installé automatiquement sur son logiciel de navigation lors de sa visite sur le site.

Un cookie est un fichier de données qui ne permet pas d'identifier personnellement le Client, mais qui enregistre des informations relatives à sa navigation sur le site. Ces informations permettent d'effectuer des analyses de fréquentation afin d'améliorer la qualité du site.

Le Client a la possibilité de configurer son logiciel de navigation pour être informé de la présence de cookies et pour les refuser.

15.3. Balises Web

Certaines pages du site peuvent contenir des balises web, également appelées images électroniques, permettant de comptabiliser le nombre de visiteurs sur ces pages. Ces balises peuvent être utilisées avec certains partenaires, notamment pour mesurer et optimiser l'efficacité de campagnes publicitaires.

Les données collectées via ces balises par la Société sont strictement anonymes et servent uniquement à générer des statistiques sur la fréquentation des pages du site, dans le but d'améliorer les services offerts aux Clients.

15.4. Service client

Afin de joindre le service client, le Client peut écrire à l'adresse mail cib75@orange.fr is également sur le chat bot du site www.cib75.fr La Société répondra aux demandes faites sur le chat bot dans un délai de vingt-quatre (24) heures maximum sous réserve que soient transmises les coordonnées de l'interlocuteur, Client ou prospect, avec son nom, prénom, raison sociale, téléphone, adresse mail et numéro d'adhérent, le cas échéant, s'il s'agit d'un Client. Un chat bot lié à l' IA répondra aussi dans un premier temps.

XXVI. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout différent relatif à l'interprétation et à l'exécution de ventes de produits ou prestations de services sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris (75004), situé au 1 quai de la Corse, comme stipulé dans le contrat.

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DES CGV DU CONTRAT MULTI-SERVICES
D'ACCES A PRIX COUTANT POUR LE BUREAU CIB**

Entre les soussignés :

La société CIB, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 822 152 500 ayant son siège social situé 10 Place Vendôme 75001 PARIS, est représentée par Monsieur Jean-Philippe LEBLANC en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes (ci-après dénommée « la Société »),

Et

La société [dénommé(e) « le Client »],

Les parties conviennent et acceptent ce qui suit :

Article 1 : Objet

1.1. Le contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles la Société s'engage à permettre au Client de bénéficier, sans restriction, d'offres concurrentielles à des tarifs équivalents au prix coûtant ou incluant des remises attractives. Ces tarifs, négociés dans l'intérêt exclusif du Client auprès des fournisseurs partenaires, peuvent s'appliquer, selon le choix du Client, à des services, des produits neufs, d'occasion ou génériques.

1.2. L'adhésion au contrat multi-services d'accès à prix coûtant fait bénéficier au Client de l'accès au prix coûtant et tarifs remisés de la Société sur les services et produits se rapportant à l'aménagement du bureau, à son fonctionnement, et notamment : logiciels et mobiliers de bureau, marchandises informatiques comprenant les matériels, consommables et pièces détachées, connectique, papier, nos services VTC et de conciergerie à prix coûtant ou remisé, des conseils professionnels, une application digitale pour la rémunération du personnel, une formation en développement personnel, et un service d'assistance juridique à disposition, tel que mentionné dans nos CGV et sur nos sites référencés.

1.3. La Société garantit son indépendance et son autonomie vis-à-vis de tout fabricant ou distributeur, ce qui permet une offre concurrentielle au bénéfice exclusif du Client. Les prix coûtants sont ceux négociés avec les fournisseurs de la Société et ne comprennent aucune marge additionnelle.

1.4. Les tarifs proposés par la Société, hors prestations de bureautique, peuvent représenter une réduction pouvant atteindre ou excéder 50 % par rapport aux prix

publics pratiqués par diverses enseignes et marques référencées. Ces tarifs attractifs, généralement réservés aux revendeurs professionnels, correspondent aux prix d'achat applicables aux produits et services référencés, tels que négociés avec les fournisseurs grossistes, et sont accessibles exclusivement aux Clients adhérents, conformément aux stipulations du présent contrat et aux CGV. Le droit d'achat aux prix coûtants prévu par le présent contrat est sans limitation de montant pour les commandes effectuées par le Client.

1.5. Le droit principal d'accès et le droit accessoire d'achat sont décrits en détail dans les présentes, ainsi que dans les conditions générales de vente (CGV) annexées au Contrat.

Article 2 : Modalités d'adhésion et d'utilisation

2.1. La Société s'engage à transmettre au Client, par voie électronique, un lien internet permettant d'accéder à un espace dédié, après validation du contrat s'y rapportant. Cet espace, sécurisé par un identifiant et un mot de passe, donnera au Client, pour une durée de six (6) années à compter de son adhésion, un droit accessoire conformément aux Conditions Générales de Vente (CGV) applicables. Ce droit inclut la possibilité d'acquérir, aux prix coûtants ou à des tarifs remisés, les produits et services figurant sur le site internet du Prestataire ou proposés par les fournisseurs référencés accessibles via une centrale d'achat partenaire.

2.2. Les commandes passées par le Client seront livrées dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant l'encaissement préalable et effectif du règlement. Ces commandes pourront être effectuées directement auprès des fournisseurs référencés, sous réserve de leur acceptation, ou via la Société. Le Client conserve la liberté de continuer à s'approvisionner auprès de ses propres fournisseurs référencés ou, s'il le souhaite, de passer commande par l'intermédiaire de la Société afin de bénéficier des tarifs négociés.

Le Client est également autorisé, s'il le juge pertinent, à utiliser l'accès fourni pour négocier des remises directement auprès de certains fournisseurs référencés, afin de constituer une centrale d'achat interne adaptée aux besoins de son activité professionnelle.

Le montant total des six (6) années d'adhésion, s'élevant à la somme de trente-cinq mille cinq cent vingt (35 520) euros, sera dû intégralement dès la transmission des accès sécurisés (identifiant et mot de passe), sauf en cas de rétractation dans un délai de quinze (15) jours suivant la signature du contrat. Ce droit accessoire est facultatif et son absence d'utilisation par le Client ne modifie en rien l'exigibilité du montant contractuel. Nonobstant le caractère accessoire et facultatif du droit d'achat aux prix coûtants, le montant total correspondant aux six (6) années d'adhésion prévues au présent contrat demeure intégralement dû par le Client, indépendamment de l'utilisation ou non de ce droit.

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéancier convenu au contrat, l'escompte de vingt pour cent (20 %) appliqué aux sommes restant dues sera supprimé, rendant ces dernières immédiatement exigibles en totalité.

2.3. Accès aux services

L'accès aux prix coûtants est conditionné à l'adhésion au Contrat pour une durée initiale de six (6) ans, sous réserve des dispositions relatives à la réduction de durée. Les identifiants d'accès à l'espace personnel du Client seront transmis dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la validation du Contrat et la réception du premier paiement.

2.4. Utilisation des services

Le Client peut commander directement auprès des fournisseurs référencés ou par l'intermédiaire de la Société.

La livraison des produits commandés interviendra dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrés à compter de la validation de la commande et du paiement complet. Le Client pourra utiliser l'accès pour constituer une centrale d'achat interne, sous sa responsabilité exclusive.

2.5. Paiement des sommes dues

En cas de non-paiement d'une échéance, la Société se réserve le droit de suspendre l'accès aux services jusqu'à régularisation.

2.6. Modalités de paiement

Le Client bénéficie d'un escompte de vingt pour cent (20 %) en cas de règlement anticipé, sous forme de douze (12) prélèvements récurrents d'un montant de deux mille neuf cent soixante (2 960) euros chacun, en lieu et place de trois mille sept cents (3 700) euros par semestre. Ainsi, le montant total de l'adhésion pour une durée de six (6) ans est réduit à trente-cinq mille cinq cent vingt (35 520) euros, contre quarante-quatre mille quatre cents (44 400) euros initialement prévus.

La première échéance de deux mille neuf cent soixante (2 960) euros, correspondant au premier semestre d'adhésion, sera prélevée dans un délai de quinze (15) jours suivant la signature du présent contrat. Les prélèvements subséquents interviendront à intervalle d'environ dix (10) jours après le délai de rétractation de quinze jours.

En cas de respect des délais de paiement prévus au présent contrat, le Client pourra, sur demande, bénéficier de deux (2) années d'adhésion supplémentaires, à titre gratuit, à l'issue du règlement intégral des sommes dues.

2.7. Réduction de durée

Le Client peut demander une réduction de durée à 1, 2 ou 3 ans, sous réserve d'en faire la demande dans les délais prévus au Contrat et de payer les montants correspondants, soit respectivement 5 920 €, 11 840 € ou 17 760 € TTC.

Article 3 : Durée et résiliation

L'adhésion, relative au contrat se rapportant aux présentes dispositions complémentaires aux CGV s'y rapportant devra être signé entre les parties. Il prendra

effet après l'expiration d'un délai de rétractation de quinze (15) jours, lequel devra être exercé par le Client par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à compter de la date de signature du contrat.

En cas de non-paiement par le Client de l'une des échéances prévues à l'article 2, le contrat sera résilié de plein droit après une mise en demeure restée infructueuse dans un délai de quinze (15) jours suivant sa réception. Cette résiliation entraînera la déchéance du terme et rendra immédiatement exigible l'intégralité du montant initialement convenu pour l'engagement de six (6) ans. À défaut de règlement des sommes dues dans un délai de soixante (60) jours, une pénalité contractuelle de dix pour cent (10 %) sera appliquée au montant restant impayé.

Article 4 : Acceptation et engagement

Le Client déclare accepter sans réserve les stipulations du contrat ainsi que les dispositions des Conditions Générales de Vente qui sont annexées aux présentes.

Le Client reconnaît avoir pris pleine connaissance des termes desdits documents et s'engage expressément à y adhérer en totalité. Par sa signature, il confirme sa capacité pleine et entière à contracter et engage de manière irrévocable la société qu'il représente, dans les conditions définies par les présentes.

Le Client s'engage à procéder au règlement anticipé des sommes dues, conformément à l'échéancier défini au présent acte, par le biais de prélèvements inter-entreprises.

La résiliation anticipée est possible dans les cas suivants :

- En cas de manquement grave aux obligations contractuelles par l'une des parties, le Contrat pourra être résilié de plein droit, après une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours calendaires.
- En cas de non-paiement, la résiliation entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, assorties d'une pénalité de retard de 10 %.

Article 5 : Accès aux droits et modalités de réduction de l'adhésion

Sous réserve du prélèvement intégral des sommes dues au titre du contrat, le Client bénéficie, pour une durée de six (6) ans, de son droit principal d'accès aux prix coûtants ainsi que de son droit accessoire d'achat aux prix coûtants et aux tarifs remisés sur l'ensemble des produits et services référencés. Ces deux droits sont rendus accessibles dès la signature du présent contrat.

Le Client conserve la possibilité de réduire la durée de son engagement initial :

- À une (1) année d'adhésion, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la date de signature

du contrat, sous réserve du paiement de la somme de cinq mille neuf cent vingt (5 920) euros correspondant à une année d'adhésion.

- À deux (2) années d'adhésion, par demande expresse formulée dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de signature, ou à trois (3) années d'adhésion dans un délai de trois (3) mois.

Toute demande de réduction amiable anticipée du contrat devra être validée par la Société et conditionnée au paiement effectif par le Client des montants correspondants aux périodes d'adhésion sollicitées.

Article 6 : Garanties et responsabilités

6.1. La Société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour garantir la qualité des produits et services accessibles à prix coûtant. Toutefois, elle ne saurait être tenue responsable des défauts ou retards imputables aux fournisseurs tiers.

6.2. Le Client est seul responsable de l'utilisation des accès fournis.

Article 7 : Clause attributive de compétence

Tous litiges relatifs à l'interprétation, la validité ou l'exécution du contrat multi-services d'accès à prix coûtant seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris (1 quai de la Corse, 75004 Paris).

La Société élit domicile en son siège social.

SASU CIB
10 PLACE VENDOME
75001 PARIS
RCS : 822 152 500
Capital de 10 000 euros